

CONFLITS

L'implantation de la société militaire privée Aegis à Bâle relance le débat sur le vide juridique en Suisse. Mais la législation internationale n'est pas meilleure.

Les armées privées sans foi ni loi

THIERRY JACOLET

On sous-traite bien la guerre. En Irak et en Afghanistan, de véritables armées parallèles opèrent dans l'ombre. Les sociétés militaires privées qui les emploient font de l'argent avec la guerre. Avec les risques de dérapages que cela comporte.

Certaines de ces compagnies ont même leur base arrière ou une représentation en Suisse. La britannique Aegis Defence Services, l'une des plus importantes au monde, a créé une holding à Bâle. Une implantation qui fait beaucoup parler d'elle ces derniers jours, relançant le débat sur le vide juridique qui prévaut pour cette industrie au niveau fédéral (voir ci-dessous). Mais la législation internationale n'est pas non plus un modèle...

RÉGLEMENTATION L'activité des entreprises de sécurité privée n'est pas bridée sur le plan international. «Il faut une réglementation au niveau mondial de l'activité de ces sociétés avec possibilité de sanctions pénales. Aucun mécanisme de contrôle n'existe», plaide Annina Bürgin, du secteur «business and peace» de Swisspeace, institut de recherche sur la paix actif dans le domaine de l'analyse de conflits notamment.

La France et l'Afrique du Sud sont les seuls pays au monde à avoir adopté une législation antimercennaire spécifique. «Mais ces textes restent minés par les béances et les approximations, tout comme la Convention de l'ONU de 1989 relative aux mercenaires», nuance Georges-Henri Bricet des Vallons, expert en questions de défense (Institut Choiseul à Paris), spécialiste des sociétés militaires privées et auteur d'«Irak, terre mercenaire» (éd. Favre, 2010).

A ses yeux, la variété des activités de ces sociétés militaires privées pose problème, défiant toute logique de classification stricte. Et les principales compagnies telles que Xe (ex-Blackwater), Dyncorp, Aegis, Armor Group, sont les bras armés de la politique étrangère américano-britannique. Ce qui n'arrange rien. Même l'ONU, qui a ficelé une convention sur la question, recourt aux services des sociétés de sécurité en Afghanistan.

DOCUMENT DE MONTREUX Le seul effort de portée mondiale a été initié par la Confédération et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) avec le Document de Montreux. Signé en 2008 par 17 pays – 35 aujourd'hui – dont la Suisse, il n'a toutefois aucune force contraignante. «Il ne s'agit pas de



Les bavures des armées privées sont courantes: ce fut le cas avec la société américaine ex-Blackwater, en 2007 à Bagdad. KEYSTONE

légiférer, mais de rappeler à ces sociétés le droit international existant, dont le droit humanitaire, qu'elles doivent respecter», insiste Marc Schinzel, collaborateur scientifique au Département fédéral de justice et police (DFJP). Les instances internationales, humanitaires et les Etats ont préféré une démarche de normalisation et d'encadrement plutôt que légiférer et sanctionner. «Si on avait été trop restrictifs, personne ne s'intéresserait à ce document», ajoute Marc Schinzel.

Pour Marçal Izard, porte-parole du CICR, «ce document vise à aider les Etats jeunes, encore en manque de structures légales. Il leur donne une base juridique pour qu'ils apprennent à connaître le droit international ou pour qu'ils l'appliquent mieux.» Un vademecum pour pays instables en quelque sorte.

Insuffisant aux yeux de nombreux observateurs. Même le Département

fédéral des affaires étrangères (DFAE) reconnaît qu'il faut aller plus loin. Il soutient une autorégulation de l'industrie des sociétés de sécurité privée. Autrement dit le code de conduite global que les représentants de cette industrie mondiale avaient imaginé en réunion à Nyon en juin 2009. Le projet doit être adopté par ces entreprises à la fin septembre.

RÔLE CLÉ Ces sociétés de sécurité jouent un rôle clé dans les régions en conflit. Prioritairement en Afghanistan et en Irak. Leur mission? Protection de personnel ou de convoi de ravitaillement, surveillance d'infrastructures, calcul de risque, espionnage. Elles se chargent aussi de l'entraînement des forces de sécurité du pays. Et elles ne rechignent pas à lancer des raids armés.

«Ces sociétés sont importantes», éclaire Marc Schinzel. «Le Canada et

les Etats-Unis ont par exemple toujours souligné qu'ils ne seraient pas capables de s'engager dans ces zones de conflit s'il n'y avait pas de sociétés de sécurité privée sur place.» Annina Bürgin: «Aux Etats-Unis, l'armée n'a pas la capacité suffisante en terme de ressources humaines, financières et d'infrastructures.» Et les mercenaires ont l'avantage de grossir discrètement les rangs des armées occidentales. Tout comme de réduire le coût politique en cas de perte ou de bavure.

PAS LA SUISSE Parmi les employeurs de ces sociétés figurent les forces armées engagées, les organisations internationales telles que l'OTAN ou l'ONU, les ONG, les ambassades... La Suisse? «Nos représentations n'ont pas de contrats de collaboration avec des compagnies privées exerçant des activités de caractère

militaire», assure Adrian Sollberger, porte-parole du DFAE. A Bagdad, l'ambassade suisse avait recouru à des militaires privés d'une société sud-africaine, avant que l'affaire fasse scandale en 2004.

BAVURES Pour certaines compagnies, le «code éthique» est un grand mot. Les agents de sécurité se comportent parfois comme des cow-boys. Assassinats, torture, viols, fusillades, corruption: les abus ou bavures sont courants. Ce fut le cas avec la société américaine ex-Blackwater, impliquée dans une fusillade qui a coûté la vie à dix-sept civils irakiens en 2007 à Bagdad. Mais les procès sont rares. «Il est difficile de trouver les preuves d'abus», reconnaît Annina Bürgin. Deux anciens employés de l'ex-Blackwater ont comparu mardi devant le tribunal de Kaboul. Ils sont inculpés du meurtre de deux Afghans en 2009. I

Bâle demande à Berne de mettre de l'ordre

«Les réglementations actuelles ne suffisent pas au niveau fédéral. Il faut faire avancer les choses.» Christoph Brutschin, chef du Département de l'économie, des affaires sociales et de l'environnement de Bâle-Ville, n'a pas vraiment digéré l'implantation de la société militaire privée Aegis Defence Services dans son canton. C'est que l'absence de réglementation sur le plan national profite aux sociétés de sécurité privée. Le gouvernement du canton a adressé mardi une lettre au Département fédéral de justice et police (DFJP) pour leur demander d'examiner de manière rapide et approfondie la question d'une autorisation valable pour toute la Suisse.

C'est d'ailleurs ce qu'envisage la conseillère fédérale Eveline Widmer-Schlumpf. La Confédération avait songé réglementer le secteur en 2008, avant de faire machine arrière. «Nous avons constaté que le marché suisse n'était pas assez important pour les entreprises suisses ou étrangères», explique Marc Schinzel, collaborateur scientifique au Département fédéral de justice et police (DFJP). «Par ailleurs, les mesures de surveillance nécessaires pour contrôler

les entreprises actives à l'étranger seraient compliquées.»

Berne a finalement abandonné la question, s'en remettant à la compétence des cantons. Si un concordat régleme depuis 1999 l'activité sur le sol romand des entreprises et agents de sécurité, c'est la confusion du côté allemand. Des cantons comme Berne et Zurich n'ont pas légiféré. Un projet de concordat suisse permettrait d'harmoniser la situation. Il est en discussion depuis août dernier au niveau de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP). Un peu sur le modèle du concordat romand.

Mais ce dernier affiche ses limites: «Nous n'avons pas de prise sur les agents domiciliés à l'étranger et qui opèrent à l'étranger», déplore le Fribourgeois Benoît Rey, président de la commission concordataire concernant les sociétés de sécurité au niveau romand. A son avis, le concordat suisse ne suffira pas: «Il faut une législation fédérale qui prévoit un système d'autorisation pour ce genre d'entreprises

basées en Suisse et qui vendent leurs services à l'étranger.»

Le vide juridique n'explique toutefois pas la présence remarquée en Suisse des sociétés militaires privées actives dans les zones de conflit: elles pourraient s'installer en Espagne ou en Slovaquie, où la situation est pareille. Rien à voir non plus avec l'histoire de la Suisse, berceau du mercenariat européen. Si ces entreprises débarquent ces dernières années en Suisse avec un sens aigu de l'opportunisme, c'est pour une raison pragmatique, aux yeux de l'expert Georges-Henri Bricet des Vallons: «Ces entreprises répondent à une logique de globalisation. Elles cherchent à étendre leurs réseaux entrepreneuriaux et de lobbying dans les centres de pouvoir et de décision.» Davantage pour se rapprocher du siège des institutions bancaires – à l'opacité intéressante – et humanitaires que pour les avantages fiscaux. «En outre, il est plus facile en Suisse qu'ailleurs en Europe, de par la tradition milicienne helvétique, de se fournir en armes et de s'entraîner au tir.» TJ

FRIBOURG ÉPARGNÉ

Pas la peine de chercher les sociétés de sécurité privée actives à l'étranger et basées dans le canton de Fribourg: il n'y en a pas. En tout cas pas celles inscrites au Registre du commerce. «Il peut toujours y avoir des entreprises boîtes postales», avise le Fribourgeois Benoît Rey, conseiller juridique de la Direction fribourgeoise de la justice et police. «Mais nous n'avons jamais été confrontés au cas bâlois.» Onze entreprises de sécurité privée sont enregistrées dans le canton.

Au niveau national, impossible de connaître le nombre de compagnies ayant son quartier général ou une représentation sur sol helvétique. Parmi les principales figurent Diligence Global Intelligence (Genève), Tara Security Services (Zurich), Global Guard (Zoug), Salamanca (Genève), Ronin Security Group (Tessin)... Récemment implantée, Aegis Defence Services (Bâle) est la seule des dix plus importantes sociétés militaires anglo-saxonnes à être présente en Suisse. TJ